

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 14  
Nombre de suffrages exprimés : 15

-----  
Séance du mardi 2 février 2021  
-----

**Date de convocation** : 25/01/2021

L'an deux mille vingt-et-un et le deux février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Goutrens, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain LAPORTE, maire de la commune.

**Présents** : MM. LAPORTE Alain, COUDERC Jean-Christophe, TEULIER Julien, FOLTZ Jonathan, NEGRE Michel, LACOMBE Christophe, FRAYSSINET Nicolas, JACQUINET Grégory, et Mmes MOUYSET Madeleine, BELLLOT Odile, LACASSAGNE Bérengère, COUDERC Angéline, AUSTRUY Bénédicte, RIGAL Christine.

**Excusé** : MIQUEL Romain (donné procuration à JACQUINET Grégory).

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 15, il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

---

**OBJET de la DELIBERATION** : Lotissement L'Alzou. Budget annexe.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal de l'acquisition foncière des parcelles de terrain cadastrées Sections F n° 1580 (5086 m<sup>2</sup>) et n°35 (3230 m<sup>2</sup>) au lieu-dit « Le bourg », aux fins de réalisation d'un lotissement.

Il informe que le Permis d'Aménager a été accordé en date du 22/12/2020, et que les travaux d'aménagement débuteront au printemps 2021.

La phase de commercialisation des lots devrait se dérouler dans les prochains mois.

Monsieur LAPORTE indique à l'assemblée les principales dispositions régissant les lotissements : la création d'un budget annexe (soumis à l'instruction comptable M14) et la décision en matière d'assujettissement à la TVA sur marge pour les ventes de terrains.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

- de créer un budget annexe dit du « Lotissement L'Alzou », soumis à l'instruction comptable M14 ,
- de soumettre les ventes au régime d'assujettissement à la TVA sur marge pour les ventes de terrains.

Pour extrait conforme.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits  
Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture le : 4 février 2021  
et publication du : 4 février 2021

Le Maire,

LAPORTE

Alain

